



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des Ressources Humaines

**AR2024-07**

Acte rendu exécutoire

□ Après transmission en Préfecture des  
Hauts-de-Seine le : 29 FEV. 2024

□ Après Publication le : 01 MARS 2024

Objet : COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Maire,

- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son titre V ;
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu la délibération du 27 juin 2022 du conseil municipal fixant le nombre de représentants de la collectivité et du personnel au comité social territorial et de membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;
- Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté n°AR2024-05 du 23 février 2024 relatif à la composition du comité social territorial

Considérant les modifications nécessaires à apporter à la liste des représentants du personnel,

- A R R E T E -

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°AR2024-05 à compter de sa date de publication.

**Article 2** : A compter de la publication du présent arrêté, les représentants de la collectivité de Nanterre désignés pour siéger au sein du comité social territorial sont les suivants :

**Membres titulaires**

Madame Rachel KASHEMA  
Adjointe au Maire

Madame Lise CORTES  
Adjointe au Maire

Monsieur Jean Luc JATHIERES  
Conseiller délégué

Monsieur Yann GOUBARD  
Directeur général adjoint des services

Madame Lucile THIBEAUD  
Directrice des ressources humaines

Madame Muriel SAUBESTY  
Directrice de la jeunesse

Madame Marie-Christine BAILLET  
Responsable de la gestion administrative

**Membres suppléants**

Monsieur Manuel MOUSSU  
Directeur de la direction de l'aménagement

Madame Corinne LECHAFOTTEC  
Directrice de la première enfance

Monsieur Anthony HAMON  
Directeur de la tranquillité publique

Madame Anne DELACQUIS  
Directrice Générale des Services

Monsieur George MENDY  
Responsable service recettes

Madame Coralie DOIGE  
Responsable Adjointe du secteur Gestion administratif

Madame Sabrina ALINE  
Responsable du service ressources

Madame Isabelle LEPERCQ  
Directrice de l'environnement

Madame Katia BONVENTI  
Directrice de la DPSR

Monsieur Stanley GUERARD  
Directeur du développement local

Madame Lamia MEZZI  
Responsable des relations sociales

Madame Myriam MENEGATTI  
Chargée de projets RH

Madame Carolyne JOURDAIN  
Responsable de l'administration et des finances CCAS

Monsieur Youcef HADDI  
Responsable du service Qualité de Vie au Travail

Madame Corinne LIMERY  
Responsable administratif RH et POT

Monsieur Hacène SAHI  
Responsable du secteur vie et projets scolaires

Madame Elisabeth HUREAUX  
Responsable du secrétariat général

**Article 3 :** Les représentants du personnel pour le comité social territorial élus lors des élections professionnelles sont :

**Membres titulaires**

Madame Naima JOULLANE (FO)  
Monsieur Abdelhakim MAZARI (CFDT)  
Madame Aziza RAHMOUNI (CFDT)  
Monsieur Hassan ABOUDRAR (CFDT)  
Madame Nathalie DESMEURS (CFDT)  
Monsieur Mohamed SOUFI (CFDT)  
Madame Syhem GHEZAL ARAB (CFDT)  
Monsieur Rachid ABDOUNI (UNSA)  
Monsieur Richard DECRETON (UNSA)  
Madame Audrey DEGOMBERT (CGT)  
Monsieur Sébastien BARTHE (CGT)  
Madame Catherine MARCHAIS (CGT)

**Membres suppléants**

Monsieur Gérard AYRAL (FO)  
Madame Hayette HOUARI (CFDT)  
Monsieur Hichem BOUAKLINE (CFDT)  
Monsieur Belaid NEBCHI (CFDT)  
Monsieur Mehdi ZAHZOUH (CFDT)  
Madame Marie CERESA (CFDT)  
Madame Laïla TOUZRI (CFDT)  
Monsieur Hafid CHERID (UNSA)  
Madame Yasmina BOUSSEKINE (UNSA)  
Monsieur Hervé ZAMMIT (CGT)  
Madame Monique DALLE (CGT)  
Madame Florence VICQ (CGT)

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

A Nanterre, le 29 FEV. 2024



Raphael ADAM  
Maire de Nanterre